



République Islamique de Mauritanie

Commission Européenne

Promotion du rôle et renforcement des capacités des ANE dans les Communes rurales du Hodh el Chargui.

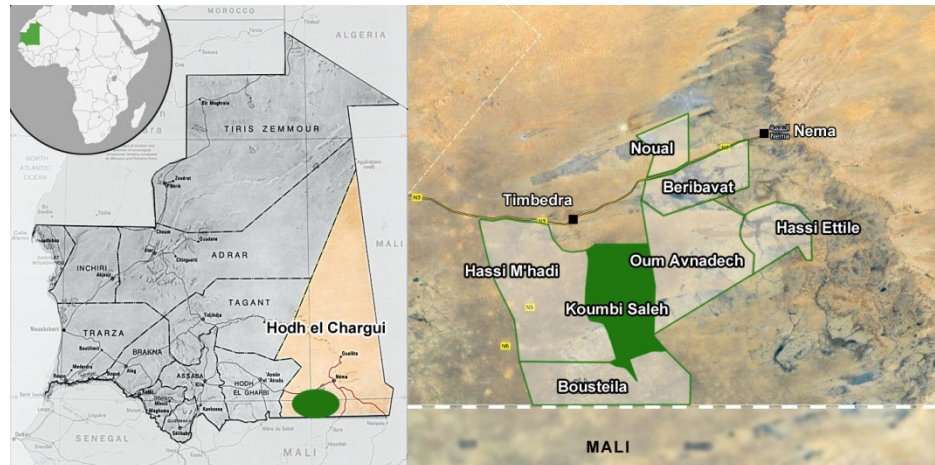
Le projet

L'Action, visant au renforcement des capacités des élus et de la société civile dans 7 communes rurales du Hodh el Chargui, est démarrée en 2010 en partenariat avec l'ONG locale **Terre Solidaire Mauritanie** et les associations **AGIRabcd** et **GRDR**.

Le projet repose sur le postulat que le développement durable est essentiellement garanti par une réelle application de la décentralisation et par l'implication de la société civile.

Issus d'une participation effective des différents acteurs locaux (jeunes, femmes, notables, élus...), les PDC constituent la base des réflexions et de la choix des actions de développement à réaliser dès que les ressources seront disponibles.

Chef de file:
Terre Solidali



Koumbi Saleh

Wilaya du Hodh el Chargui

Moughataa de Timbedra

Commune rurale de Koumbi Saleh

La commune rurale de KOUMBI SALEH s'étend sur une superficie estimée à 4.875 km² ; elle relève administrativement de la Moughata'a de Timbedra.

Des fouilles menés par des archéologues accrédités (à partir de Bonnel de Mézières, 1914) ont déterminé avec précision que l'actuel Koumbi Saleh se trouve sur le site de l'ancienne capitale de l'empire du Ghana. Les recherches ont pu exhumé un grand nombre de constructions d'architecture extraordinaire et d'une valeur historique sans équivalents dans l'Afrique Subsaharienne. Le site a connu une grande période de prospérité entre le 9^{ème} et le 15^{ème} siècle, mais on pense que la construction de la ville remonte au 4^{ème} siècle. Actuellement elle est l'une des communes les plus peuplées de la Moughata'a avec une population de 12.432 habitants. La commune, qui compte 81 villages, est un *melting pot* par excellence, l'on rencontre toutes les entités tribales constitutives de la société mauritanienne aussi que toutes les composantes ethniques du peuple mauritanien (maure, peulh, soninké etc.).

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE KOUMBI SALEH

La vocation dominante de la Commune :

La population de la commune de Koumbi Saleh est essentiellement composée de tribus arabo-berbères.

La commune compte **2457** familles dont **1951** actives (soit 79,4%) réparties comme suivant :

- **1048** familles **d'éleveurs** (72,36%)
- **370** familles de **cultivateurs** (10,94%)
- **356** familles de **commerçants** (10,07%)
- **177** familles pratiquant des activités économiques autres (5,39%)



A l'issu du diagnostic participatif réalisé dans la Commune rurale de Koumbi Saleh, certains besoins en matière de développement local pour 5 années ont été identifiés comme prioritaires. La Commune, comptant sur le soutien financier de ses partenaires au développement, aussi bien au niveau national (gouvernement mauritanien) qu'international (bailleurs internationaux), cherche à mobiliser une enveloppe financière estimée à 1.849.000.000 Ouguiyas, afin de réaliser les activités de développement retenues urgentes dans son Plan de Développement Communal.

Les domaines prioritaires sont :

- L'éducation
- La santé
- L'accès à l'eau potable (l'hydraulique)
- Le développement rural et le développement urbain.

Les axes stratégiques sont :

- L'accélération de la croissance économique et sa stabilisation
- L'encrage de la croissance dans la sphère économique du Pays
- Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités



L'éducation : intégrer la construction et l'équipement des écoles ; ouverture de salles d'alphabétisation pour les adultes.

La santé : assurer la présence de postes de santé, des dispensaires et des centres de protection maternelle et infantile (PMI) aussi que des centres de nutrition.

L'accès à l'eau potable (l'hydraulique) : équiper les puits par des moyens d'exhaure plus viables, réaliser la prospection et le fonçage des forages et des puits pastoraux, étendre les réseaux d'adduction d'eau potable.

Le Développement Rural et le Développement Urbain intégré :

- L'aménagement des surfaces cultivables
- La protection des cultures
- La construction de barrages et le renforcement des digues,
- La réalisation de parcs de vaccination
- L'ouverture des pharmacies vétérinaires
- L'ouverture des boutiques de vente de complémentation d'aliments de bétail
- L'aménagement des périmètres maraîchers
- La protection de l'environnement contre la dégradation des ressources naturelles
- L'ouverture de boutiques communautaires
- La construction de mosquées
- La construction de magasins de stock de céréales
- La construction des ouvrages publiques (maisons des jeunes, hôtels de ville, maisons du livre etc)
- Le désenclavement